



Politique d'engagement et de vote

2024

Sommaire

01. Une approche durable au service de la performance

02. Notre vision de l'engagement

- Philosophie générale

- Principes clés

- Un mécanisme d'impact dans la sphère cotée

- Une alternative au désinvestissement systématique

03. Contribuer au changement par le dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes

- Le dialogue individuel

 - Gestion directe

 - Multigestion

- La mise en œuvre de notre politique de vote

- Le dialogue collaboratif

- L'engagement auprès de nos autres parties prenantes

 - Les fournisseurs de données externes

 - Les parts de partage et les partenariats associatifs

 - L'engagement de nos collaborateurs

04. Une communication transparente et complète

Initiée depuis plus de dix ans, notre approche de durabilité s'inscrit en cohérence avec notre ADN de gestion : créer de la valeur pour nos clients en anticipant les évolutions structurelles du marché. Gérants de conviction, nous sommes guidés dans nos décisions d'investissement par trois principes clés :

I. Intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse financière

Les critères de durabilité ne sont pas seulement extra-financiers mais doivent être intégrés dans l'analyse globale d'un actif. C'est pour cela que nous avons décidé d'associer analyse financière et ESG. Avoir des convictions de gestion impose d'aller au-delà d'une vision réglementaire ou d'un "processus extra-financier", pour se forger une opinion plus globale sur la solidité et la pertinence d'un modèle économique, la crédibilité d'une stratégie, ou encore la capacité à contribuer à la transformation vers un monde plus durable.

II. Accompagner l'ensemble des acteurs économiques dans la transition climatique

Nous estimons que la transition vers un monde plus durable doit s'opérer en intégrant tous les secteurs, y compris les moins vertueux. Néanmoins, s'inscrire dans un objectif de transition impose une grande rigueur d'analyse, doublée d'une vision de long terme. Nous sommes convaincus qu'en accompagnant des entreprises issues de toutes les industries nous obtiendrons des avancées plus significatives, susceptibles, en outre, de s'assortir d'une réappréciation boursière.

III. Participer au développement d'une économie plus inclusive

Une transition pérenne ne peut s'opérer qu'à travers un processus socialement acceptable. Notre démarche entend donc articuler de manière cohérente la dimension environnementale et sociale. Nous considérons qu'un modèle économique durable favorise des pratiques plus inclusives.

Nous souhaitons encourager les entreprises de nos portefeuilles à faire évoluer leurs pratiques et orienter les flux financiers vers les acteurs qui intègrent ces enjeux dans leur stratégie et apportent des solutions concrètes.

Ainsi, au moment où les investisseurs sont amenés à investir massivement dans les thématiques durables, nous avons choisi de proposer une approche de transition permettant d'investir dans tous les secteurs et d'associer l'accompagnement des transformations durables des sociétés et la recherche de performance financière.

Ce document a vocation à présenter notre vision de l'engagement ainsi que les modalités de sa mise en œuvre au sein de nos processus d'investissement.

Philosophie générale

Chez Rothschild & Co Asset Management, l'engagement constitue la pierre angulaire de notre approche de durabilité, qui se veut au service de la performance et cohérente avec notre ADN de gestion. Un dialogue régulier, sur le long cours et constructif avec les sociétés participe de notre compréhension profonde de leurs modèles d'affaires et des stratégies mises en œuvre par leurs managements : elles nous permettent, en somme, d'affiner nos analyses, de mieux apprécier les risques et les opportunités associés à nos investissements, et ainsi d'éclairer nos arbitrages et décisions de gestion.

Cela étant, nous usons de notre droit de regard en tant qu'actionnaires ou porteurs d'obligations chaque fois que nous jugeons cela nécessaire. Nous privilégions, "à la quantité", des échanges ciblés de qualité. Véritable outil de gestion, l'engagement est mené en continu et relève de la responsabilité des équipes d'investissement de chacun de nos pôles d'expertise.

Principes clés

Nous sommes persuadés que l'engagement permet de contribuer au changement en favorisant l'émergence, la diffusion et l'adoption de bonnes pratiques.

Depuis 2021, à travers nos actions d'engagement, nous nous sommes fixés 3 objectifs :

- I. Agir pour le climat et préserver la planète**
- II. Contribuer à une économie plus inclusive**
- III. Faciliter l'orientation des flux financiers vers des investissements durable**

Pour ce faire, nous entendons agir sur l'ensemble des maillons de notre chaîne de valeur :

- **Auprès des émetteurs**, dans le cadre de notre gestion directe, sous la forme d'un dialogue individuel ou collaboratif. Dans une optique d'accompagnement et de suivi de leurs "trajectoires ESG", nous interagissons de manière régulière et constructive avec les émetteurs dans lesquels nous sommes investis. Nous usons de notre droit de regard chaque fois que nous jugeons cela nécessaire pour approfondir nos analyses, évaluer leur capacité à se transformer, se prémunir du risque de controverses, ou encore, prendre des mesures concrètes en lien avec nos thématiques d'investissement ESG (plans de transition et trajectoires Net Zero, alignements taxonomiques, inclusion sociale, exclusions spécifiques, indicateurs de performance durable, principales incidences négatives etc.). Nous privilégions la formulation d'axes d'amélioration dont nous pouvons suivre la réalisation. Les échanges qui s'avèrent infructueux ou peu concluants peuvent avoir une conséquence directe sur la gestion de nos positions au sein des portefeuilles.
- **Auprès des sociétés de gestion**. Dans le cadre de notre gestion en architecture ouverte et de nos processus de sélection de fonds, nous avons adopté une approche intégrée des critères ESG avec un questionnaire unique de due diligence. Les réponses apportées permettent des échanges qui constituent des occasions privilégiées d'inciter les sociétés de gestion à améliorer leurs pratiques.
- **Au sein de l'écosystème de la finance durable** (clients, prestataires de données externes, associations professionnelles, initiatives de Place, autorités publiques, ONG, sphère éducative...). Nous prenons activement part aux réflexions menées par la place en participant, entre autres, à des consultations publiques, des groupes de travail, des tables rondes, ou encore, en menant des campagnes de communication destinées au grand public.

- **Aux côtés de nos partenaires associatifs.** Une partie des frais de gestion associés à des parts de partage, pour certains de nos fonds, est reversée à nos partenaires associatifs Polar Pod et Café Joyeux.
- **Avec nos collaborateurs.** La formation et la sensibilisation de nos collaborateurs sur nos thématiques d'investissement durable constituent des facteurs de succès de notre activité. Nous menons des actions en ce sens et les associons à nos initiatives.

Politique de vote

Dès 2011, Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique de vote active et cohérente avec les principes d'investissement durable. Dans ce but, nous avons confié l'analyse de résolutions à la société spécialisée Institutional Shareholder Services (www.issgovernance.com) et avons choisi d'adopter une politique de vote "Investissement Socialement Responsable", plutôt que les politiques de vote "Climate" et "Sustainability", afin de nous permettre d'apprécier les sociétés sur l'ensemble des piliers ESG. Celle-ci est **disponible en consultation libre** et **régulièrement mise à jour** afin de tenir des comptes de l'évolution des pratiques.

ISS formule des recommandations de vote argumentées qui respectent les principes d'investissement durable et Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS.

Notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en actions, sans distinction de zone géographique et de capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- Les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- Le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- Les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC (coût élevé induit par la connaissance, l'analyse et l'exercice des résolutions)

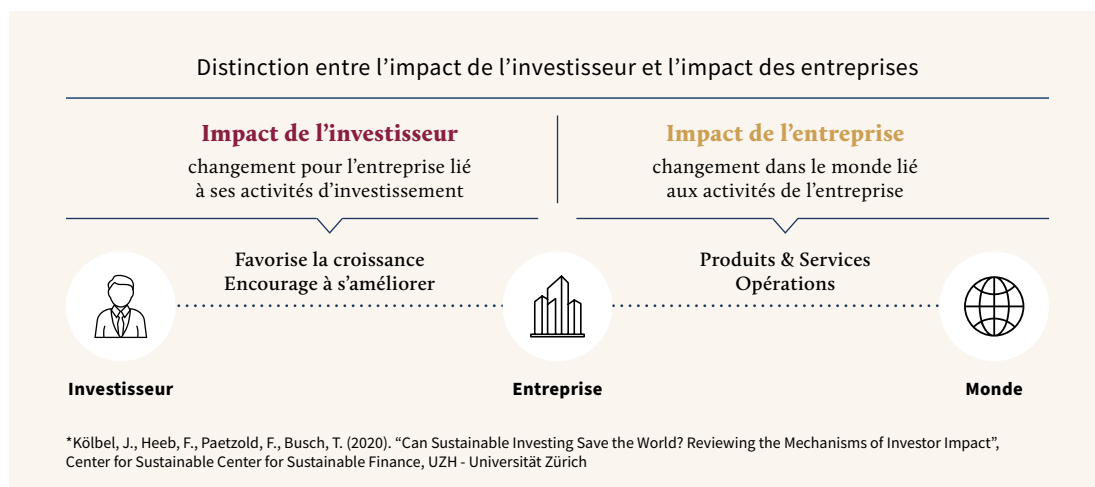
Les actifs sous délégation de gestion financière ne sont pas pris en compte dans le périmètre de notre politique de vote et d'engagement, lequel intègre néanmoins les actifs dont nous recevons la délégation de gestion financière.

Un mécanisme d'impact dans la sphère cotée

A l'heure où les acteurs financiers sont appelés à prendre leur part dans la résolution des grandes problématiques de notre siècle, **comprendre le potentiel de l'engagement, mais également ses limites**, en tant que **mécanisme de génération d'impact**, nous paraît essentiel.

En tant qu'investisseurs en titres cotés, échangés sur les marchés primaire et secondaire, nous **dissocions l'impact lié à nos activités d'investissement** sur l'évolution des pratiques des parties prenantes (avec lesquelles nous interagissons) de **l'impact dans l'économie réelle que ces dernières sont à même de générer**.

Cette **distinction élémentaire** rappelle que **l'impact des investisseurs opérant dans la sphère cotée est, par essence, indirect**, sans pour autant remettre fondamentalement en cause l'importance de leur rôle dans la transformation juste et durable de l'économie réelle. Elle souligne la **complexité inhérente à l'exercice d'attribution d'impact** et la nécessité de **communiquer de manière claire, exacte et non trompeuse** auprès de nos clients.



La littérature disponible reconnaît d'ores et déjà **différents mécanismes de génération d'impact pour l'investisseur** et accorde à chacun d'entre eux **différents niveaux de preuve**. Parmi ceux-ci, **l'engagement apparaît comme étant l'un des plus crédibles** pour la sphère cotée, avec des résultats empiriques qui laissent peu de doutes quant à sa capacité à être vecteur de changement.

Cela étant, l'engagement couvre ainsi l'ensemble de nos stratégies d'investissement, et à plus forte mesure, nos stratégies d'investissement durable.

Une alternative au désinvestissement systématique

Nous pensons que l'engagement ne peut justifier le *statu quo*, que ce soit dans le cadre de la gestion de nos portefeuilles d'investissement, ou s'agissant des changements souhaitables à opérer dans l'économie réelle et la société.

Cela étant, nous estimons qu'une procédure d'escalade, et notamment de désengagement sectoriel, se doit d'être pragmatique et "au cas par cas", afin d'accompagner les acteurs de tous les secteurs dans leur transformation, tout en gérant le risque-rendement au service de nos clients.

Nous considérons que le désinvestissement est une option qui doit être envisagée comme "une solution de dernier recours", afin d'impulser les changements souhaitables à opérer dans l'économie réelle et la société. En effet :

- Renoncer à son statut d'actionnaire a pour conséquence de se priver de droits de vote à travers lesquels nous pouvons nous exprimer et faire part aux sociétés de leurs axes d'amélioration.
- Renoncer à son statut d'actionnaire ou de détenteur d'obligations a généralement pour conséquence de limiter la possibilité d'un dialogue constructif avec les sociétés.
- Vendre des titres, qui plus est, échangés dans le marché secondaire, a pour conséquence de limiter notre contribution d'impact potentiel sur l'économie réelle, à moins de s'inscrire dans des actions collectives et d'user d'un "effet de massification" qui peut faire une plus grande différence.

A titre d'exemples :

- Dans le cadre des principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique, portés par le groupe Rothschild & Co, nous sommes amenés à échanger avec les entreprises qui seraient exposées au charbon thermique pour s'assurer de la bonne conduite de leur plan de sortie. Notre dialogue se concentre en premier lieu sur les émetteurs en portefeuille qui, selon la Global Coal Exit List d'Urgewald, enfreignent nos seuils d'exclusion. L'objectif consiste à s'assurer que les émetteurs concernés disposent d'une stratégie qui soit alignée avec le calendrier international de sortie du charbon et qui prenne en compte les impacts sociaux induits par cette transition. Les éléments pris en compte comprennent, entre autres, le calendrier de sortie (date de sortie prévue, phasage et fermetures), la stratégie d'entreprise et les garanties sociales mises en place, le suivi de l'avancement et l'existence d'une reconnaissance et/ou d'un cadre de référence externe. Des preuves ou une ambition insuffisante entraînent l'exclusion des émetteurs concernés.
- Les controverses font partie intégrante de nos processus relatifs aux risques de durabilité, aux incidences négatives, à l'intégration des enjeux de durabilité dans nos analyses d'investissement et dans la gestion des portefeuilles.
 - En effet, nos véhicules d'investissement ont des objectifs ESG reposant sur les notations ESG de MSCI ESG Research. Ces notations intègrent les controverses, et peuvent donc être révisées de manière ad hoc pour prendre en compte tout nouvel élément relatif à une controverse nouvelle ou existante. La controverse peut donc conduire à la baisse de la notation ESG d'un émetteur, mais également de son statut au regard des normes internationales tel qu'UNGC. Cela peut avoir un impact, lors de la mise à jour de l'univers d'investissement, sur les exigences ESG du portefeuille. Après cette mise à jour, si le profil ESG révisé après la controverse ne permet plus de respecter nos cadres et contraintes ESG au niveau du portefeuille, l'émetteur pourra être désinvesti.

- Afin d'identifier les éventuels signaux faibles et zones de risques au sein des émetteurs en portefeuille, les scores par pilier E-S-G inférieurs à 2 sur 10 sont suivis par la Gestion des risques et remontés lors des Comité des risques.
- Afin de suivre les controverses, nous avons mis en place des notifications automatiques quotidiennes/hebdomadaires depuis la plateforme MSCI ESG Research. Bloomberg est également un outil d'analyse complémentaire. Nous surveillons les nouvelles quotidiennement et diffusons les informations pertinentes chaque matin lors de la réunion de gestion. La Conformité assure également la veille des nouveaux cas de controverses des émetteurs en portefeuille, et informe les équipes d'investissements de ces évolutions.
- En matière de traitement des controverses identifiées par la Conformité ou les analystes, nous avons mis en place deux comités controverses, avec la participation des équipes de Gestion des risques, Conformité, Investissement durable et des Associés-Gérants. Les équipes de gestion détentrices de l'émetteur sujet à la controverse ainsi que les analystes dédiés au secteur participent en fonction du cas abordé. Les deux comités se distinguent par la qualification de chacune des controverses, fonction de leur sévérité et de leur matérialité.

• En cas d'émergence d'une controverse, le « **Comité controverse de qualification** », coordonné par l'équipe Investissement durable, a pour objectif d'une part de qualifier la gravité et la matérialité de chacune des controverses à l'ordre du jour et déterminer l'escalade adaptée ; et d'autre part d'en assurer le suivi. Le comité vote pour la qualification la plus adaptée à chaque controverse, en fonction notamment de leur matérialité financière, ESG, légale ou réputationnelle. Si la controverse n'est pas jugée matérielle, ou est résolue, alors aucun suivi de l'émetteur n'est demandé. En revanche si la controverse est jugée matérielle, le comité peut demander des précisions complémentaires qui devront être apportées par les analystes, puis en fonction de la gravité de la controverse, demander une action d'engagement avec l'émetteur ou un renvoi au Comité controverse cas majeurs pour les cas de figure les plus sévères.

• En cas d'évènement majeur ou de controverse sévère, le « **Comité controverse cas majeurs** », coordonné par la Conformité, se réunit de manière discrétionnaire. Fonctionnant de manière collégiale, les membres votants du comité décident à l'unanimité et au cas par cas de la décision la plus adéquate : mettre la valeur sous surveillance, interdire tout nouvel investissement ou, dans les cas le plus sévères, désinvestir l'émetteur. Dans les deux premiers cas précités, ils peuvent décider du temps accordé à l'émetteur pour répondre de manière circonstanciée aux faits qui lui sont reprochés (généralement 3 à 6 mois), mais également de la nature des actions correctives à mettre en œuvre par l'émetteur et les délais associés

Le dialogue individuel

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous souhaitons encourager et accompagner les émetteurs et les sociétés de gestion dans l'amélioration de leurs pratiques.

Nous considérons que le dialogue individuel doit être :

- I. Mené avec une compréhension réelle des modèles d'affaires et des enjeux spécifiques à chaque émetteur / société de gestion ;**
- II. Régulier et constructif, dans le but de nouer une relation de confiance l'émetteur / la société de gestion ;**
- III. Mutuellement enrichissant, en faisant interagir des interlocuteurs de haut niveau, à savoir, des analystes et des gérants "sachants", côté investisseur ou coalitions d'investisseurs, aussi bien que des experts "métier" ou des décideurs, coté émetteur / société de gestion ;**
- IV. Contrariant et orienté sur les résultats, en formulant des axes d'amélioration, en suivant leur mise en œuvre dans le temps tout en privilégiant la qualité à la quantité.**

Le dialogue individuel nous permet de renforcer nos analyses, de nous assurer de la volonté et de la capacité réelles des émetteurs et des sociétés de gestion à se transformer, et ainsi éclairer nos décisions d'allocation et de vente.

Gestion directe

Compte tenu de notre volonté d'accompagner les acteurs de tous les secteurs et de ne pas recourir de manière systématique au désinvestissement, nos actions d'engagement auprès des émetteurs doivent être menées avec la plus grande rigueur.

Cela se traduit en pratique par un dialogue bilatéral pouvant :

- **Intervenir à différentes périodes du cycle d'investissement** (avec des émetteurs en portefeuille et/ou dont l'inclusion est envisagée) ainsi qu'à tout moment et pour différents motifs :
 - En réaction à la survenance d'une controverse, en cohérence avec notre volonté de réduire les incidences négatives de nos investissements ;
 - En réaction à l'inscription, à l'ordre du jour d'une assemblée générale, d'une résolution sujette à débat ;
 - En raison de la publication d'objectifs durables insuffisamment ambitieux ;
 - En raison de performances durables insuffisantes, généralement reflétées par des notations ESG dégradées ;
 - Etc.
- **Porter sur des thématiques prioritaires**
 - En lien avec l'application de nos cadres d'exclusion normatives (armes controversées, sanctions internationales...) et sectoriels (charbon thermique) ;
 - En lien avec les stratégies durables de nos produits « 4Change » auxquelles sont associées des exigences supplémentaires (plans de transition climatique et trajectoires Net Zero, alignements taxonomiques, inclusion sociale, exclusions spécifiques, indicateurs de performance durable, principales incidences négatives etc.) ;
 - En lien avec des secteurs d'activités à fort impact climatique et leurs enjeux matériels.
- **Être mené à travers différents canaux de communication** (formulaire électronique ou courriels, réunions physiques ou distancielles, questions posées en assemblée générale, ou encore à l'occasion d'événements – dédiés aux enjeux ESG ou non)

Les engagements sont menés de manière uniforme par chacun de nos pôles d'expertise. Ils appliquent la présente politique d'engagement pour leurs investissements, bien qu'ils disposent de leurs propres spécificités. À titre d'exemples :

- **L'équipe de gestion Actions européennes**, concentre ses efforts sur la thématique de la transition, et porte une attention particulière aux sociétés appartenant aux secteurs à forts impacts climatiques, en ligne avec l'approche durable de la société de gestion. L'expertise de l'équipe Actions européennes est mise au profit d'un dialogue avec les sociétés, nourri de cette connaissance approfondie des enjeux sectoriels et thématiques liés à la transition. En complément, elle intervient également sur les enjeux propres aux stratégies durables des fonds labélisés. L'équipe participe à la diffusion de bonnes pratiques à l'ensemble des expertises de gestion.
- **L'équipe de gestion Actions internationales et Diversifiée (Valor)**, étant donné la taille des encours gérés, détient des parts significatives du capital de certaines sociétés ce qui lui confère un accès privilégié à certains managements et à certains sites de production. Compte-tenu de l'exposition géographique de ses portefeuilles, celle-ci est notamment amenée à échanger avec des sociétés opérant dans des marchés émergents, en particulier asiatiques et latino-américains. Les membres de l'équipe disposent de profils internationaux, à même de comprendre les spécificités culturelles de chaque région, rendant ainsi possible un dialogue constructif avec les sociétés.

- **L'équipe de gestion Taux** adopte une approche par les risques. Elle se concentre principalement sur la gestion des controverses affectant les émetteurs de dette. Le suivi des externalités négatives est particulièrement pertinent dans le cas des projets financés à travers la souscription d'obligations vertes.

L'ensemble de ces différentes initiatives vise principalement à approfondir nos analyses et à formuler des axes d'amélioration pour les émetteurs. Le dialogue individuel est régulier, constructif et fait l'objet d'un suivi dans le temps. Il peut être mené conjointement par l'équipe Investissement durable, les analystes des différentes expertises et les gérants de portefeuille.

Par ailleurs, la disponibilité des interlocuteurs, la qualité des échanges, et la volonté de mise en œuvre des axes d'amélioration suggérés entrent en ligne en compte dans notre appréciation des émetteurs. Ces éléments viennent en sus des conclusions de nos analyses financières et ESG, et peuvent avoir une incidence directe sur la gestion de nos positions au sein des portefeuilles. Cela est le cas, à plus forte raison, lorsque le dialogue individuel s'inscrit dans le cadre d'un processus d'escalade.

Dans une démarche de pilotage de notre dialogue ESG avec les émetteurs, qui s'est intensifié au cours des dernières années, nous avons mis en place, courant 2023, un « **Comité engagement** », coordonné par l'équipe Investissement durable, avec la participation d'un panel de gérants et d'analystes, représentatif de nos pôles d'expertise. Le Comité se déroule sur une fréquence bimestrielle et a pour objectif de :

- Mener un suivi régulier de l'activité, via une série d'indicateurs de performance clés. Nous relevons, entre autres, sur différentes périodes et différents périmètres :
 - Le nombre et le type d'interaction (dialogue individuel ou collaboratif), leur répartition par motif déclencheur (controverse, assemblée générale...) ainsi que par interlocuteurs rencontrés selon les fonctions qu'ils occupent ;
 - Le nombre d'émetteurs uniques rencontrés et leur répartition géographique et sectorielle ;
 - Le nombre de questions posées et leur répartition par pilier E, S et G ;
 - Le nombre d'axes d'amélioration formulés ayant été, ou non, mis en œuvre par les émetteurs.
- Assurer le bon archivage des activités de dialogue avec les émetteurs dans notre outil interne, qui permet non seulement la production des indicateurs de performance clés susmentionnés, mais également un meilleur partage de l'information et une coopération plus efficace entre nos différents pôles d'expertise ;
- Identifier les émetteurs à privilégier et les thématiques à aborder ;
- Informer les participants, lorsque cela est nécessaire, de l'évolution des exigences de place en matière d'engagement ;
- Soutenir les besoins exprimés par le « Comité controverse de qualification » et le « Comité controverse cas majeurs » ;
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre les participants, notamment via la présentation de cas concrets ; et
- Suivre l'actualité de Rothschild & Co Asset Management en matière d'engagement collaboratif.

Multigestion

Au sein de notre expertise de multigestion, nous avons opté pour une **approche intégrée des critères ESG dans notre processus de sélection de fonds**, dits “long-only” et de fonds de gestion alternative UCITS. Nous avons établi un **questionnaire unique de due diligence** permettant, de façon concomitante :

- **D’avoir une analyse à 360 degrés des sociétés de gestion** (politiques d’exclusion, d’engagement et de vote, prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique, gestion des ressources humaines et du capital humain, gouvernance, etc.) **et des fonds** (intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du portefeuille, labels, intensité carbone, etc.)
- **De promouvoir l’adoption de bonnes pratiques en matière d’investissement durable.**

Les réponses apportées à notre questionnaire suscitent et génèrent en effet des échanges qui constituent des occasions privilégiées d’inciter les sociétés de gestion à améliorer leurs pratiques, et en particulier à :

- **Formaliser leurs démarches d’investissement durable et faire preuve de transparence ;**
L’équipe de multigestion encourage les sociétés de gestion à se doter de politiques (ESG, vote, engagement, exclusions...), puis à communiquer sur leurs démarches d’investissement durable (Rapports d’engagement et de vote, participation à des initiatives de place...)
- **Obtenir une note ESG pour leurs portefeuilles ;**
L’équipe de multigestion invite les sociétés de gestion à transmettre de manière régulière les inventaires de portefeuilles étudiés auprès de Lipper afin que ces derniers puissent être notés ESG par MSCI ESG Research. Ces notations ESG permettent ensuite aux analystes de compléter leurs études et d’être en mesure de disposer d’une notation ESG globale au niveau des fonds de fonds
- **Crédibiliser les approches durables des fonds via l’obtention de labels exigeants et la mise en conformité avec les cadres réglementaires européens et français.**

La mise en œuvre de notre politique de vote et nos principales lignes directrices de vote

L'exercice de nos droits de vote en assemblée générale fait partie intégrante de notre démarche d'engagement et s'inscrit en cohérence avec le dialogue que nous instaurons avec les sociétés.

La mise en œuvre de la politique de vote "SRI" s'appuie sur les recommandations émises par notre prestataire ISS, et dont les principales lignes directrices sont présentées ci-après.

- **En matière d'affectation du résultat/de versement du dividende :** En règle générale, voter contre ou s'abstenir de voter lorsque le ratio de distribution (payout ratio) a été régulièrement inférieur à 30 % sans explication approprié ou lorsque ce dernier apparaît comme excessif au regard de la situation financière de l'entreprise.
- **En matière d'indépendance du conseil :**
 - En règle générale, dans les sociétés non contrôlées, voter contre ou s'abstenir de voter pour l'élection ou la réélection d'un candidat non-indépendant si le conseil comprend moins d'un tiers de membres indépendants ou ne comprend pas d'une majorité de membres indépendants, hors représentants des salariés.
 - En règle générale, dans les sociétés contrôlées, voter contre ou s'abstenir de voter pour l'élection ou la réélection d'un candidat non indépendant si le conseil ne comprend pas au moins un tiers de membres indépendants.
- **En matière de rémunération des dirigeants :**
 - En règle générale, voter contre ou s'abstenir lorsque toutes les composantes de la rémunération ne sont pas divulguées de manière adéquate :
 - Limites maximales d'attribution pour les éléments de rémunération court terme et long terme ;
 - Prix d'exercice, date et période d'attribution, période de dévolution (trois ans minimum avant l'attribution), éventuels escomptes, critères de performance (évalués sur trois années consécutives), s'agissant des plans incitatifs de long-terme ;
 - Eventuelles attributions de nature discrétionnaire ;
 - Limites en cas de dérogation (plafonds, poids, etc.).
 - En règle générale, voter contre ou s'abstenir lorsque :
 - Les éléments de rémunération variable (dont ESG) ne présentent pas un lien clair avec la stratégie et les objectifs de l'entreprise ;
 - Les rémunérations apparaissent comme excessives compte tenu de la performance de l'entreprise ou au regard des pratiques de marché / des pairs ;
 - Les augmentations significatives de rémunération ne sont pas clairement expliquées et justifiées.
- **En matière de diversité :**
 - En règle générale, voter contre ou s'abstenir de voter pour les membres du comité de nomination en place si le conseil d'administration ne comprend pas au moins un membre appartenant à un sexe sous-représenté et, plus spécifiquement :
 - En Europe continentale, voter contre ou s'abstenir de voter pour les membres du comité de nomination en place si le conseil d'administration ne comprend pas au moins 40 % de membres appartenant à un sexe sous-représenté.
 - Au Canada, au Royaume-Uni et en Australie, voter contre ou s'abstenir de voter pour les membres du comité des nominations si le conseil d'administration ne comprend pas au moins 40 % de membres appartenant à un sexe sous-représenté et d'au moins 20 % de membres issus de minorités ethniques sous-représentées.

→ **En matière de climat :**

- En règle générale, pour les sociétés les plus émettrices (définies comme étant celles appartenant à la Focus Group list de Climate Action 100+), voter contre le président du conseil d'administration en place (ou un autre membre, au cas par cas) si la société ne prend pas les dispositions minimales nécessaires pour s'aligner avec une trajectoire net zero d'ici 2050, à savoir, entre autres :
 - L'adoption du cadre établi par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ;
 - La fixation d'un objectif « Net Zero » d'ici 2050 (ou plus tôt) incorporant la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3 (postes les plus significatifs) ; et
 - La fixation d'un objectif moyen-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- En règle générale, exprimer un vote au cas par cas s'agissant des résolutions dites « Say on Climate » soutenues par le management, en appréciant le caractère exhaustif et rigoureux des ambitions climatiques de la société, à savoir, entre autres :
 - La publication de tous ses postes d'émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1, 2 et 3) ;
 - La crédibilité de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre court, moyen et long-terme ;
 - Son engagement à obtenir une validation indépendante et reposant sur la science de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - Son engagement à être « Net Zero » avant 2050 ;
 - Son engagement à communiquer régulièrement, au cours des années suivantes, sur la bonne mise en œuvre de son plan de transition climatique ;
 - La vérification par un tiers externe de ses données climatiques ;
 - Etc.
- En règle générale, exprimer un vote au cas par cas s'agissant des résolutions externes appelant la société à :
 - Publier ses postes d'émissions de gaz à effet de serre, ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou son plan de transition climatique ;
 - Donner l'opportunité à ses actionnaires de s'exprimer sur ses ambitions climatiques / son plan de transition climatique.

→ **S'agissant des résolutions environnementales et sociales externes :**

- En règle générale, voter pour les propositions cherchant à favoriser davantage de transparence sur (i) les risques financiers, réglementaires ou physiques liés à l'impact du changement climatique sur les activités auxquelles l'entreprise fait face et sur (ii) les procédures mises en place pour identifier et gérer ces risques.

Nous nous réservons la possibilité de procéder, au cas par cas, à l'**analyse qualitative de certaines résolutions** et/ou **échanger avec la société en amont de l'assemblée générale**. Cela nous amène ainsi parfois à **ne pas suivre** certaines recommandations émises par ISS.

En outre, l'appartenance d'une société à **un secteur à fort impact climatique**, l'obtention de **taux d'approbation faibles** lors de précédentes assemblées générales, l'organisation de sondages d'opinion auprès des actionnaires en amont de la validation des ordres du jour et, plus généralement une **couverture médiatique négative** quant à l'issue du scrutin, constituent autant de signaux nous encourageant à réaliser une étude plus approfondie.

La décision finale de vote est systématiquement prise de façon **collégiale** chez Rothschild & Co Asset Management : entre les analystes, les gérants concernés et le management. Chaque vote contraire aux recommandations émises par ISS est ainsi argumenté et documenté.

Notons, enfin, qu'à des fins de transparence, nous pré-déclarons depuis début 2023, pour certaines résolutions, nos intentions de vote en amont des assemblées générales sur la "**Collaboration Platform**" des UN PRI. Nous nous réservons, enfin, la possibilité de participer au **dépôt de résolutions externes**.

La société de gestion a une politique de conflits d'intérêts et une cartographie des conflits d'intérêts qui couvre le risque ESG. En 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a fait face à aucun conflit d'intérêt lors de l'exercice des droits de vote.

Le dialogue collaboratif

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous pensons que les changements souhaitables pour la société ne sauraient être uniquement insufflés par des initiatives individuelles. Nous croyons en la force et l'intelligence du collectif et participons de manière proactive à **des consultations publiques, des tables rondes, des groupes de travail** ou encore **des campagnes d'engagement**.

En lien avec nos thématiques d'investissement durable, nous avons fait le choix de prendre part à **un nombre volontairement limité** d'initiatives de Place, afin de pouvoir nous impliquer activement dans les réflexions et travaux menées au sein de l'écosystème de la finance durable.

Nous sommes notamment membres de plusieurs coalitions d'investisseurs qui **unissent leurs forces pour influencer positivement sur les pratiques des entreprises**, dont :

- **Climate Action 100 +**, une initiative qui souhaite faire évoluer les pratiques des grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète. Les investisseurs parties prenantes, qui représentent un total d'actifs de plus de 68 000 milliards de dollars pour près de 700 investisseurs, demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat. Rothschild & Co Asset Management a rejoint Climate Action 100+ en 2019 et a, depuis, pris part aux différentes initiatives qui ont été menées.
- **Investors for a Just Transition**, une initiative ayant pour but d'engager un dialogue avec des émetteurs issus de certains secteurs afin de promouvoir une transition socialement acceptable vers des économies basses en carbone. Rothschild & Co Asset Management est membre fondateur d'Investors for a Just Transition depuis 2021, et prend actuellement part à une campagne d'engagement auprès de différentes sociétés. Nous sommes respectivement responsable et contributeur des groupes de travail « Alimentation et Agriculture » et « Energie ».
- **Le Forum de l'Investissement Responsable (FIR)**, une association multi parties prenantes créée en 2001 qui a pour objet de social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques. En 2023, Rothschild & Co Asset Management est devenu membre de la commission « Dialogue et Engagement » et a décidé de participer à la 5ème campagne de questions écrites aux entreprises du CAC 40.

Convaincus qu’une démarche collaborative et partenariale peut **découpler notre potentiel d’impact en tant qu’investisseur**, nous apportons, par ailleurs, notre concours au développement de la finance durable à travers le soutien des initiatives mentionnées ci-après.

Initiatives	De quoi s’agit-il ?
Ademe, 2Dii	Dans le cadre du projet européen “Life Finance ClimAct”, l’initiative 2° Investing et l’Ademe, Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie, ont initié un groupe de travail sur l’optimisation de la contribution des produits financiers aux objectifs de l’accord de Paris, auquel Rothschild & Co Asset Management participera en 2024. En 2023, Rothschild & Co Asset Management a participé au groupe de travail sur les allégations commerciales d’impact environnemental des produits financiers, qui a donné lieu à la publication d’un guide dédié.
Association Française de Gestion Financière	L’Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d’actifs, qu’elle soit individualisée (mandats) ou collective. L’AFG organise une plénière dédiée à l’investissement durable à laquelle Rothschild & Co Asset Management assiste. Nous avons également été membre d’un groupe de travail sur les énergies fossiles, orchestré par l’AFG. Depuis 2023, nous participons aux groupes de travail sur les Diversités et la mixité dans les sociétés de gestion, ainsi que sur les plans de transition, la transition juste et la biodiversité en matière d’investissement.
EFRAG	L’EFRAG, groupe consultatif européen sur l’information financière, est une association internationale sans but lucratif qui a été créée en 2001 avec les encouragements de la Commission européenne afin de servir l’intérêt général. Dans le cadre de ses travaux sur la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), Rothschild & Co Asset Management est membre du groupe de travail “Sector communities” ainsi que du comité consultatif sur la définition des normes ESRS du secteur des marchés de capitaux.
Institut de la Finance Durable	Lancée en 2016 par Paris Europlace, l’initiative Finance for Tomorrow, devenue l’Institut de la Finance Durable début 2023, a pour ambition de faire de la capitale française un hub de la finance verte et durable. Rothschild & Co Asset Management a rejoint cette initiative en 2021 et a participé depuis son adhésion à différents groupes de travail portant sur des sujets divers et variés : évolution de la réglementation en matière de finance durable (« Commission Permanente Policy »), préservation et restauration de la biodiversité et du capital naturel, développement de la finance à impact, transition juste... Depuis 2023, nous participons aux groupes de travail dédiés à la méthodologie d’analyse extra-financière et à la trajectoire relative aux énergies fossiles.
FAIR	Rothschild & Co Asset Management est membre de FAIR, un collectif engagé en faveur d’une finance solidaire, promoteur du label Finansol.
Forum pour l’Investissement Responsable (FIR)	Rothschild & Co Asset Management a rejoint le FIR et est plus particulièrement membre des groupes de travail “Taxonomie sociale” et “Finance et Handicap”.
Net Zero Asset Managers Initiative	La Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi) est un regroupement de gestionnaires d’actifs engagés à atteindre l’objectif Net Zero d’ici ou avant 2050, en ligne avec une trajectoire 1°5 C, ainsi qu’un objectif intermédiaire additionnel de réduction de 50% des émissions de CO ₂ eq à horizon 2030. Rothschild & Co Asset Management a rejoint l’initiative en 2021 et a publié ses objectifs en la matière en novembre 2022 : détenir 75% de sociétés ayant des objectifs alignés avec un scénario 1,5°C en 2030, au sein du panier d’actifs détenus au travers de nos fonds ouverts de gestion directe.
Pledge for the development of impact finance	Dans le cadre de sa participation au GT sur la Finance à impact de l’Institut de la Finance Durable, Rothschild & Co Asset Management a signé en 2021 une déclaration de soutien au développement de la finance à impact.
Tribune “Say on Climate” du FIR	En 2022, et à nouveau en 2023, Rothschild & Co Asset Management a signé deux tribunes du Forum pour l’Investissement Responsable (FIR) en faveur de la généralisation d’un “Say on Climate” exigeant.
United Nations’ Principles for Responsible Investment	Les Principes pour l’Investissement durable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Ils incitent les investisseurs à intégrer les thématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion. Signataire depuis 2011, Rothschild & Co Asset Management répond annuellement au questionnaire des UN PRI. En 2024, Rothschild & Co Asset Management a intégré le groupe de référence francophone des UNPRI et la commission sur la réglementation durable.

L'engagement auprès de nos autres parties prenantes

Les fournisseurs de données externes

La disponibilité, la comparabilité et la fiabilité des données ESG divulguées par les sociétés constituent des enjeux majeurs pour les investisseurs et les autorités de régulation. Les travaux actuellement menés par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), entre autres, ont vocation à répondre à ces problématiques de longue date.

Dans l'intervalle, nous échangeons régulièrement avec les fournisseurs de données externes afin de **mettre à l'épreuve la robustesse de leurs méthodologies et la qualité des informations qu'elles mettent à notre disposition**. Nous assimilons ce dialogue à de l'engagement dans la mesure où nous les sensibilisons sur les besoins croissants et de plus en plus spécifiques des investisseurs et contribuons à l'amélioration de leurs offres. Par ailleurs, soucieux du caractère lisible de nos stratégies d'investissement durable et de nos reportings, nous cherchons à nous doter d'outils pouvant offrir des perspectives nouvelles et différenciantes à notre gestion tout en étant susceptibles de s'articuler avec ceux dont nous disposons déjà.

Dans une démarche de formalisation, et compte tenu de l'intensification de notre dialogue avec les fournisseurs de données externes, nous avons mis en place, courant 2023, un « **Comité prestataires** », coordonné par l'équipe Investissement durable, avec la participation des équipes de Gestion des risques et de Conformité. Le Comité se déroule sur une fréquence biannuelle et a pour objectif de :

- Suivre les partenariats avec les différents fournisseurs de données, en particulier la qualité de la donnée et la bonne intégration de la donnée dans nos outils internes ;
- Entretenir la cartographie des flux de données ESG ;
- Assurer la veille concurrentielle et aligner la prospection de potentiels prestataires avec la génération d'idées et les besoins nouveaux, sur la base de critères de sélection prédéfinis.

Les parts de partage et les partenariats associatifs

Rothschild & Co Asset Management finance plusieurs associations à travers l'instauration de parts de partage, proposées à travers des fonds de la gamme 4Change.

Ce mécanisme, consistant à reverser une partie de nos frais de gestion, permet non seulement de donner du sens aux investissements de nos clients, mais également d'accroître l'additionnalité de nos décisions de gestion.

L'engagement de nos collaborateurs

Dans l'environnement en constante mutation de la finance durable, nos collaborateurs jouent **un rôle essentiel** pour le déploiement opérationnel de notre approche de durabilité, mobilisant ainsi **au quotidien de nombreuses fonctions au sein de notre organisation**.

Dès lors, la **formation** et la **sensibilisation** en continu de nos collaborateurs sur nos thématiques d'investissement durable constituent des facteurs de succès.

Plus généralement, nous considérons que **nous ne saurions uniquement faire reposer le développement d'une économie plus juste et durable sur les actions de nos parties prenantes**, mais que nous devons nous investir et y contribuer. Nous associons ainsi nos collaborateurs à nos **initiatives d'engagement communautaire, en lien avec la fondation R&co4Generations**, et les encourageons à investir de leur temps et de leur énergie en faveur des causes que nous soutenons.

04

Une communication
transparente et complète

Adopter une communication transparente et complète fait **partie intégrante** de notre démarche de durabilité et d'engagement.

Chaque année, Rothschild & Co Asset Management accentue **ses efforts de communication** auprès de ses clients et du grand public, en lien avec ses thématiques d'investissement durables et son actualité. Dans **un objectif d'information, de pédagogie, de promotion de nos initiatives**, mais également de **partage de bonnes pratiques**, nous participons régulièrement à des événements et augmentons progressivement notre présence dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux.

Nous avons formalisé notre démarche d'investisseur responsable au travers de l'élaboration de différents documents, accessibles sur notre [site internet](#).

Politiques / Documents généraux

- Politique ESG
- La présente Politique d'engagement et de vote
- Politique d'exclusion relative aux armes controversées
- Politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique
- Politique d'exclusion relative au secteur du tabac
- Registre d'exclusions
- Politique de déclaration d'incidences négatives
- Politique de risque de durabilité en matière d'investissements
- Définition des investissements durables
- Liste des fonds ouverts respectant la Politique ESG, et de leur catégorie SFDR
- Politique RSE du Groupe Rothschild & Co
- Politique de rémunération

Documents spécifiques

- Code de Transparence des fonds 4Change
- Liste des fonds ouverts et de leur catégorie SFDR
- Prospectus des fonds, incluant les annexes périodiques SFDR pour les fonds Article 8 et 9

Rapports

- Rapport d'engagement annuel, incluant le rapport d'exercice de nos droits de vote
- Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, TCFD combiné
- Rapport de transparence des UN - PRI, disponible sur le [site internet des PRI](#)
- Reporting financier & ESG de nos fonds ouverts
- Rapports annuels des fonds, incluant les annexes périodiques SFDR pour les fonds Article 8 et 9

Avertissements

Il ne s'agit en aucun cas d'un document promotionnel. Les informations/opinions/données contenues mentionnées dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de leur publication, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources réputées fiables par Rothschild & Co Asset Management, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Le présent document est publié par Rothschild & Co Asset Management. Il contient des opinions et des données statistiques que Rothschild & Co Asset Management considère légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat ou vente de quelconque Instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit. Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les fonds visés dans le présent document sont enregistrés et, dans les pays en question, quels compartiments ou quelles classes d'actifs sont autorisés à la vente publique. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des parts de lire attentivement la version la plus récente de la documentation légale du fonds (prospectus, DIC et rapport annuel), disponible auprès du Service Client de Rothschild & Co Asset Management Europ et sur le site internet www.am.eu.rothschildandco.com, ou auprès des distributeurs du fonds. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans le fonds. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par le fonds de ses objectifs d'investissement. Les valeurs des parts sont susceptibles par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des frais. Les chiffres cités ont trait aux mois et aux années écoulés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Sources : Rothschild & Co Asset Management (ou autre si utilisation de données externes) au 29/12/23.

Contacts

FRANCE

Paris

29, Avenue de Messine — 75008 Paris
+33 1 40 74 40 74

SUISSE

Genève

Equitas SA
Rue de la Corrairie 6 — 1204 Geneva
+41 22 818 59 00

ALLEMAGNE - AUTRICHE

Francfort

Börsenstraße 2 - 4 Frankfurt am Main 60313
+49 69 299 8840

BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG

Bruxelles

Avenue Louise 166 — 1050 Bruxelles
+32 2 627 77 30

ITALIE

Milan

Via Santa Radegonda 8 — Milano 20121
+39 02 7244 31

ESPAGNE

Madrid

Paseo de la Castellana 40 bis — Madrid 28 046
+34 91 053 70 43

